



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service urbanisme, habitat et construction
Unité planification de l'urbanisme

Vannes, le **04 MARS 2026**

Affaire suivie par : Emmanuel Cadoret
Tél. : 02 56 63 73 80
Courriel : emmanuel.cadoret@morbihan.gouv.fr

Le préfet

à

Monsieur le maire
1 place de la mairie
56130 Camoël

Objet : modification simplifiée n°1 du PLU de Camoël

Conformément aux dispositions des articles L.153-36 à 48 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Camoël, prescrit par arrêté du 13 janvier 2026 et reçu par mes services le 25 février 2026.

Ce projet porte sur :

- l'ajustement de l'OAP « Le Pont » avec la création de deux sous-secteurs ;
- la correction d'une erreur matérielle en supprimant un bâtiment identifié comme remarquable par erreur ;
- l'intégration en annexe, de l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection du captage « prise d'eau du Drézet » situé à Férel.

Ce dossier n'appelant pas de remarque de ma part, j'émetts un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1.


Le préfet,
Pour le préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND